



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Zonta International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

En collaboration avec les organisations soussignées, Zonta International présente aux participants à la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme la déclaration suivante pour examen par la Commission lors de ses délibérations sur l'atteinte de l'objectif d'égalité des femmes et des hommes et d'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural.

Chaque année, 15 millions de filles se marient avant l'âge de 18 ans. Selon les experts, le nombre de femmes mariées pendant leur enfance atteindra 1,2 milliard d'ici 2050 si cette tendance des mariages des enfants se maintient. Les filles des zones rurales, plus touchées par la pratique des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés, courent deux fois plus de risques de se marier que les filles des zones urbaines. Les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés sont tous dus à la pauvreté, aux inégalités et à l'insécurité que les filles des zones rurales connaissent de manière disproportionnée dans leur vie quotidienne, et perpétuent ces derniers.

La pauvreté, les normes sociales traditionnelles et le manque d'éducation sont autant de facteurs qui favorisent les mariages d'enfants, précoces et forcés dans les communautés rurales et qui sont perpétués par la pratique continue du mariage des enfants. Les filles vivant en milieu rural sont très isolées et ne disposent pas des connaissances, des ressources et du soutien social nécessaires pour comprendre les autres options qui s'offrent à elles. Faute d'accès à l'information et à l'éducation et face à des possibilités limitées, voire inexistantes, d'améliorer leurs chances de gagner leur vie pour échapper à la pauvreté, les filles vivant dans les zones rurales touchées par la pauvreté optent souvent pour des mariages précoces en vue d'échapper au cycle de la pauvreté, en s'imaginant que leurs nouveaux maris et familles subviendront à leurs besoins. En réalité, cela ne sera peut-être jamais le cas. Ces filles et leurs familles opèrent tout simplement les meilleurs choix parmi les options très limitées qui s'offrent à elles.

Les conséquences des mariages d'enfants, précoces et forcés pour les filles sont dévastatrices. En effet, ces derniers les privent de leur enfance, de leur éducation et de leur capacité d'avoir des interactions sociales avec leurs pairs. Les jeunes mariées courent plus de risques d'être victimes de violence domestique et de contracter le VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Forcées d'avoir des relations sexuelles et de procréer avant même que leur corps n'ait atteint sa pleine maturité, les jeunes mariées sont également plus susceptibles de subir des préjudices corporels dévastateurs tels que la fistule obstétricale ou de mourir des suites de complications pendant l'accouchement.

Même lorsque la loi fixe l'âge minimum légal du mariage à 18 ans, les filles se heurtent à d'autres obstacles en milieu rural. Faute d'acte de naissance, de nombreuses femmes et filles des zones rurales ignorent leur âge exact. Par conséquent, pour elles, l'âge de la puberté correspond à l'âge légal de la majorité, ce qui amène la fille à se marier et à procréer bien avant l'âge de 18 ans.

Les mariages d'enfants, précoces et forcés sont une violation flagrante des droits de l'homme, mais aussi une question de développement durable. Si la cible 5.3 des objectifs de développement durable est essentielle pour mobiliser l'appui en faveur de mesures visant à réduire le mariage des enfants dans le monde, les objectifs liés à la pauvreté, à la santé, à l'éducation, à la nutrition, à la sécurité alimentaire, à la croissance économique et à la réduction des inégalités ne seront pas non plus atteints

tant que des progrès significatifs n'auront pas été réalisés dans la lutte contre le mariage des enfants.

Toutes les femmes et les filles, y compris les plus vulnérables d'entre elles qui vivent en milieu rural, devraient bénéficier de droits égaux et être en mesure de réaliser leur plein potentiel. Toutes les filles devraient connaître leurs droits et être habilitées à choisir de se marier ou non, le moment du mariage et leur époux. Zonta International appelle l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres à trouver des méthodes efficaces à court et à long terme pour mettre fin aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et forcés et autonomiser toutes les femmes et filles, et à prendre toutes les dispositions utiles pour que les besoins uniques des femmes et des filles rurales les plus vulnérables soient pris en compte. La résolution de la question des mariages d'enfants, des mariages précoces et forcés devraient inclure les stratégies suivantes :

- renforcer et faire appliquer les lois nationales fixant l'âge minimum du mariage à 18 ans :
 - lorsque la loi permet aux enfants de se marier avant l'âge de 18 ans, les pouvoirs publics doivent en adopter de nouvelles qui fixent l'âge minimum du mariage à 18 ans, et abroger toute disposition liée au consentement parental ou au droit coutumier. Les gouvernements doivent également former les responsables nationaux et locaux à la mise en œuvre et au suivi de l'application effective de ces lois, en particulier dans les zones rurales où les filles peuvent en ignorer l'existence ou leurs droits qui en découlent.
- Sensibiliser les communautés pour qu'elles abandonnent les pratiques traditionnelles néfastes :
 - les normes et attitudes socioculturelles profondément enracinées font souvent pression sur les filles pour qu'elles se marient jeunes. Les programmes de lutte contre les mariages d'enfants, précoces et forcés doivent inciter les dirigeants communautaires, les parents et les familles élargies, les médias et les jeunes à changer les attitudes et les comportements liés au mariage des enfants.
- Donner aux jeunes filles les moyens de comprendre leurs droits et leur donner accès à des réseaux de soutien par les pairs, ainsi qu'à l'éducation et à la formation pour prévenir les mariages précoces et forcés :
 - des programmes tels que l'initiative Action en faveur des adolescentes du Fonds des Nations Unies pour la population au Niger, financée par Zonta International, fournissent des espaces sûrs et des réseaux de soutien pour que les filles bénéficient d'une formation, acquièrent des compétences, y compris en gestion financière, et accèdent à aux renseignements dont elles ont besoin pour se sentir habilitées à dire non aux mariages précoces et forcés.
- Garantir l'égalité d'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux et répondre aux besoins spécifiques des jeunes mariées pour leur permettre de reprendre les études et de terminer leur scolarité :
 - le manque d'établissements secondaires dans de nombreuses zones rurales a pour conséquence le fait que les filles vivent souvent très loin du collège le plus proche. Les filles doivent pouvoir se rendre à l'école et rentrer chez elles en toute sécurité, et les installations scolaires doivent comprendre des

toilettes et des lavabos pour chaque sexe, conformes aux cibles 4.a et 6.2 des objectifs de développement durable, de sorte que les filles ne manquent pas l'école une fois qu'elles commencent à avoir leurs règles. Les filles mariées doivent être autorisées et encouragées à retourner à l'école et devraient être soutenues au moyen de cours de rattrapage et de services de garde d'enfants si nécessaire.

- À Madagascar, le programme « Let Us Learn » du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, financé par Zonta International, contribue à faire en sorte que les familles et les communautés protègent les filles des mariages précoces et les maintiennent à l'école, tout en encourageant les adolescentes qui se sont mariées et ont eu des enfants à retourner à l'école pour poursuivre leurs études.

L'élimination des mariages d'enfants, précoces et forcés est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable ; toutefois, pour mettre fin à cette pratique néfaste, la communauté internationale doit également s'attaquer aux obstacles auxquels les femmes et les filles des zones rurales se heurtent et veiller à ce qu'une attention égale soit accordée aux facteurs déterminants du mariage des enfants dans les communautés rurales. Il est de notre devoir de prendre toutes les dispositions utiles pour qu'aucune femme ou fille ne soit laissée de côté.

Zonta International est une organisation mondiale qui s'est engagée à renforcer la position des femmes par le biais de services et du plaidoyer. Zonta International poursuit les objectifs suivants :

- améliorer le statut juridique, politique, économique, éducatif, sanitaire et professionnel des femmes au niveau mondial et local par le biais de services et du plaidoyer ;
- promouvoir la justice et le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Au cours de l'exercice biennal 2016-2018, Zonta International investit 4 millions de dollars des États-Unis dans des projets internationaux en coopération avec les agences des Nations Unies, en plus de plus d'un million de dollars des États-Unis en bourses d'études et prix qu'elle décerne aux femmes et aux filles. Le travail de service et de plaidoyer mondial et local de Zonta est axé sur la réalisation des objectifs du développement durable, en particulier l'objectif n° 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Ledit objectif comporte une cible spécifique visant à éliminer les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce et forcé.

La présente déclaration est approuvée par les organisations ci-après :

Fundacion para Estudio Investigacion de la Mujer

Graduate Women International

International Federation of Business and Professional Women

National Alliance of Women's Organizations

Soroptimist International

Unchained At Last Inc

Virginia Gildersleeve International Fund, Inc.

Widows for Peace through Democracy